SANARY SUR MER

AVIS N°2025-9
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

INFORMATIONS RENDUES PUBLIQUES

TITRES D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONCERNE	
Objet des titres d'occupation	Autorisations d'occupations temporaires du domaine public délivrées dans le cadre du festival Just'Rosé organisé par l'association Just'Sanary
Durée des titres	Du 9 au 11 mai 2025
Occupants, localisations, superficies et redevances annuelles : voir annexe ci-joint. Redevances fixées conformément à la délibération n°2024-179 du Conseil municipal du 27 novembre 2024 fixant les droits de place et de voirie à compter de l'année 2025	

PROCEDURE			
Fondement juridique	**Article L2122-1-3 du Code général de la propriété des personnes publiques**		
Procédure	**Délivrance d'un titre à l'amiable par dérogation à la procédure de sélection préalable et de publicité**		
Considérations de droit	Art. L2122-1-3 et circulaire CPAE1727822C	Organisation de la procédure de sélection préalable et publicité impossible ou non justifiée	
	Art. L2122-1-3 **1°**	Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause	
	Art. L2122-1-3 **2°**	Titre délivré à une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente ou à une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit	
	Art. L2122-1-3 **3°**	Une première procédure de sélection s'est révélée infructueuse ou une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse	
	Art. L2122-1-3 **4°**	Les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée	X
	Art. L2122-1-3 **5°**	Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient	
Considérations de fait	Par convention d'objectifs avec la Commune, l'association Just'Sanary s'est engagée à développer l'attractivité commerciale de la Commune et à mettre en œuvre un programme d'actions comportant des animations commerciales et notamment l'évènement **Just'Rosé, festival international du rosé et de la couleur rose** (marque déposée). Ces actions ont pour but de dynamiser la vie économie locale et de contribuer au rayonnement de la Commune. A cette occasion les participants sont sélectionnés par l'association Just'Sanary, organisatrice de l'évènement. Compte-tenu de la spécificité de ces occupations, la Commune a décidé de réaliser une information à l'ensemble des professionnels du secteur sans mise en concurrence		

Contact : service Commerce et Domaine public (Espace Saint-Nazaire, 8 rue Joseph Courrau, 83110 Sanary-sur-Mer), ouvert du lundi au vendredi 8h30-12h00/13h30-17h30 et 16h30 le vendredi, 04 94 32 97 20, domaine.public.commerce@sanarysurmer.com